

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 019-200078947-20250325-2025\_03\_25\_22-DE



Syndicat  
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ARNAUD

**Date de convocation** : 21/02/25

<b>Membres en exercice</b> : 134	<b>Présents</b> : 90	<b>Votants</b> : 90	<b>Pour</b> : 90	<b>Abstention</b> : 0	<b>Contre</b> : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

<b>Référence DIEGE</b> :	<b>2025-03-25-22</b>
<b>Objet</b> :	<b>Transition énergétique : renouvellement de l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)</b>

Monsieur le Président rappelle les missions d'assistance technique du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables.

Monsieur le Président explique que le CRER a déjà réalisé plusieurs études d'opportunité de chaleur renouvelable auprès des communes du Syndicat lors de l'étude de préfiguration du Fonds Chaleur avec l'ADEME, en plus d'études photovoltaïques.

Monsieur le Président explique que le renouvellement de l'adhésion au CRER pour 2025, d'un montant de 12.025 €, permettra à l'ensemble des communes du Syndicat de bénéficier d'une expertise et assistance technique à titre gratuit.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion au CRER pour l'année 2025.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

1. Décident de valider l'adhésion au CRER pour l'année 2025 ;
2. Affectent les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs afférents à cette délibération.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 25/03/2025  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

